

12233/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 septembre 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 septembre 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un juge au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 11 septembre 2013
(OR. en)**

12233/13

**JUR 365
COUR 68**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un juge au Tribunal de la
fonction publique de l'Union européenne

DECISION DU CONSEIL

du

**portant nomination d'un juge
au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 257,
quatrième alinéa,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment
son article 106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 2 et de l'article 3, paragraphe 1, de l'annexe I du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne, annexé au traité sur l'Union européenne, au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et à la suite de la démission de M^{me} Irena BORUTA prenant effet à partir du 1^{er} octobre 2013, un juge du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (ci-après dénommé "Tribunal de la fonction publique") devrait être nommé pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2019.
- (2) Un appel public à candidatures¹ a été lancé.
- (3) Le comité prévu par l'article 3, paragraphe 3, de l'annexe I du protocole n°3, s'est réuni les 4 et 5 juin ainsi que les 2 et 3 juillet 2013. À l'issue de ses travaux, il a donné un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge au Tribunal de la fonction publique et a assorti cet avis d'une liste de candidats possédant l'expérience de haut niveau la plus appropriée.
- (4) Il convient dès lors de procéder à la nomination d'une personne parmi celles figurant sur ladite liste, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2019, en veillant à une composition équilibrée du Tribunal de la fonction publique sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres et en ce qui concerne les systèmes juridiques nationaux représentés,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 82 du 21.3.2013, p. 5.

Article premier

M. Jesper SVENNINGSSEN est nommé juge au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
